



*Au service  
des peuples  
et des nations*

Document de Projet  
**BENIN**

**Intitulé du projet :** « Projet de promotion de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes »

**Numéro du projet :** N° ATLAS de l'Award: 00104240

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales

**Date de démarrage :** Juillet 2017 **Date d'achèvement :** Décembre 2017

**Date de réunion du CLEP :** 25 Juillet 2017

### **Description succincte du projet**

L'économie béninoise est peu diversifiée et dominée par le secteur tertiaire, l'agriculture et les activités dites informelles. Les sources de sa croissance restent tributaires de la conjoncture régionale dans laquelle la situation économique du Nigeria joue un rôle prépondérant. Cette situation génère de fortes contraintes en matière d'impulsion des politiques économiques du pays. Le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) a retenu comme objectif global pour la période 2016-2021 de « Relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin ». Pour que la mise en œuvre du PAG devienne une opportunité réelle pour les jeunes en quête d'insertion professionnelle, il importe et il urge qu'ils soient en mesure d'occuper et de conserver les emplois et les marchés qu'offre le PAG et qu'ils puissent progresser à partir de là en s'adaptant au fur et à mesure aux exigences de qualité et de professionnalisme nécessaires tout au long de la mise en œuvre du PAG.

Le présent projet de promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes est une phase pilote d'un programme plus vaste de promotion de l'emploi. L'idée du projet est d'outiller et de professionnaliser les entreprises nationales et les jeunes Béninois de sorte à ce qu'ils puissent tirer le meilleur profit des opportunités qui seront générés par le PAG. Il offre également, l'occasion dans le cadre de la mise en œuvre des grands chantiers identifiés dans le PAG de faire un état des lieux des compétences existantes et des besoins en renforcement de capacités de la main d'œuvre.

Ce projet vise à renforcer les capacités des jeunes en vue d'accroître leur employabilité dans les métiers du bâtiment, du tourisme et du numérique et à promouvoir l'entrepreneuriat en leur facilitant l'accès aux ressources productives pour la création d'entreprises afin de réduire le chômage des jeunes. Il s'agira spécifiquement de :

- Renforcer l'employabilité des jeunes à travers la professionnalisation des ouvriers dans les secteurs des métiers du bâtiment, du tourisme et du numérique.
- Favoriser la promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs innovants en capitalisant sur les acquis du PNUD dans la mise en œuvre de projets relatifs à l'entrepreneuriat ;
- Mettre en place un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin.

Ce projet sera exécuté suivant la modalité NIM et la Direction de la Promotion de l'Emploi (DPE) sera l'agence d'exécution sous la tutelle du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales.

<b>Titre du Projet:</b>	Projet de promotion de l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes.
<b>Effet (s) UNDAF/CPD:</b>	D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.
<b>Produit(s) PS /PNUD:</b>	Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence.
<b>Produit (s) du CPD:</b>	Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain
<b>Produits du Projet</b>	<p>Un programme de professionnalisation dans les métiers du bâtiment le tourisme et le numérique est mis en place ;</p> <p>Un mécanisme performant de promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs innovants est mis en place ;</p> <p>Un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin est fonctionnel.</p>
<b>Partenaire de Mise en Œuvre :</b>	Direction de la Promotion de l'Emploi (DPE)
<b>Autres Parties Responsables</b>	L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) du Ministère du Travail, de la Fonction publique et des Affaires Sociales ; le Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) ; la Direction de la Promotion des Métiers du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable; l'Agence Du Numérique (ADN) de la

Présidence ; l'Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME) du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA); et l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme de la Présidence.

Produit du Plan Stratégique : Produit 1.1

Atlas Award ID: 00104240

Date de démarrage: 1<sup>er</sup> juillet 2017

Date de Fin : 31 Décembre 2018

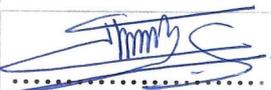
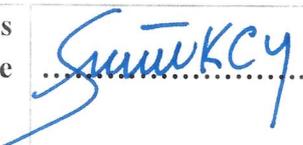
Arrangements de Gestion : NIM \_\_\_\_\_

Ressources Totales requises : **400 000 US \$**

Ressources Totales allouées :

- Régulières : **400 000 US \$**
- Autres :
  - Gouvernement **0 US \$**

Budget non financé : **\_0 US\$**

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin		13 sept. 2017	<b>Adidjatou A. MATHYS,</b> Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales (MTFPAS)
Programme des Nations Unies pour le développement		25/09/2017	<b>Siaka COULIBALY,</b> Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du SNU & Représentant Résident du PNUD



# Table des matières

PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT .....	7
STRATEGIE DU PROJET .....	7
RÉSULTATS ET PARTENARIATS .....	12
Objectifs du projet et résultats attendus.....	12
Zone d'intervention du projet et groupes cibles .....	13
Partenariat possible .....	13
Coopération Sud Sud et triangulaire.....	12
Cadre de Ressources et de Résultats .....	15
Plan de Travail Annuel 2017 .....	17
Mécanismes de Gestion.....	20
Cadre de Suivi et Evaluation .....	22
Cadre Juridique .....	24
Annexes.....	25
9.1 Journal des risques .....	26

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Au Bénin, la croissance économique soutenue depuis 2000 n'a pas eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et l'emploi ; le taux de pauvreté est ressorti à 40,1% en 2015 contre 36,2% en 2011. Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV 2015), la population béninoise en âge de travailler (15-64 ans) est estimée à 4 954 662 dont près de 67,9% (soit 3 364 216) d'actifs. Une partie trop importante, près de 40% de la tranche des 15-64 ans subit le sous-emploi et le chômage. Le taux de sous-emploi des jeunes était passé de 50% en 2011 à près de 70% en 2013. En d'autres termes, à peine 20% de la population totale prend réellement en charge le reste des béninois. Chaque année, c'est plus de 150.000 jeunes qui sont déversés sur le marché du travail dont 30.000 environ sans grande qualification. La très grande majorité des jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année bien que qualifiés ne répondent pas aux besoins de ce marché. L'offre de main-d'œuvre est donc qualitativement inadaptée à la demande. Le système de formation actuel ne permet pas une bonne relation avec l'emploi. Par ailleurs, ils ne sont pas formés pour s'auto employer, pour être des entrepreneurs, capables de générer d'autres emplois et de créer de la richesse.

En somme, la croissance économique observée au Bénin depuis 2011, ne permet pas de renverser les tendances préoccupantes de la pauvreté monétaire et du sous-emploi. Elle n'est donc pas encore inclusive, surtout pour les jeunes qui souhaitent déployer des compétences professionnelles sur le marché du travail ou dans l'entrepreneuriat. Au contraire, les chômeurs ont de plus en plus de difficultés à obtenir leur première expérience professionnelle car la part des primo-demandeurs d'emploi s'est accrue entre 2002 et 2013 en passant de 56% à 70,8% de la population des sans-emploi. Il apparaît une montée en puissance des chômeurs pourvus de diplômes ou de niveaux d'éducation appréciables. On observe également que, dans la masse des chômeurs, ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi constituent la grande majorité. Ceci signifie que le phénomène du chômage affecte principalement les jeunes, et que les efforts d'emploi doivent viser prioritairement cette catégorie qui n'a jamais travaillé et qui est probablement dans les premières années de la vie active.

La persistance du chômage et la précarité des jeunes sur le marché du travail constituent de menaces pour la stabilité, la paix et le développement. En vue d'assurer une synergie d'actions entre les différents acteurs du secteur, le forum national sur l'emploi des jeunes organisé en mars 2007 par le Gouvernement du Bénin, a débattu de la question du chômage et recommandé les conditions pour atteindre un idéal qui est la réduction progressive des taux de chômage et de sous-emploi vers une stabilité en deçà de 0,5%. Depuis lors, le Gouvernement a opéré des mesures de réformes pour la promotion de l'emploi des jeunes et qui se traduisent par l'ensemble des politiques, stratégies, et actions initiées pour la mise en place d'un environnement propice (législatif, économique, financier, fiscal...) à la création et la sauvegarde d'emploi productifs et durables dans tous les secteurs. Toutefois, l'emploi des jeunes au Bénin restent confrontés aux défis majeurs qui relèvent de :

- l'inefficacité de l'action publique : très peu de mesures existent au Bénin pour permettre au secteur privé de créer des emplois. Il est noté une trop forte focalisation sur les emplois publics au détriment des actions facilitatrices en direction du secteur privé créateur de la richesse et des emplois. Généralement et dans la plupart du temps, l'Etat s'est retrouvé dans une posture de créateur d'emplois (avec des résultats peu significatifs et des coûts de création très élevés) en lieu et place du secteur privé. Il conviendra d'aider à la mise en place d'un véritable service public d'emploi, doté de moyens suffisants et pluriels susceptible de garantir la transparence et la fluidité réelle du marché du travail, et qui apporte aussi un accompagnement de proximité aux demandeurs d'emplois et aux employeurs.
- la faible synergie entre les acteurs du secteur : la gestion de l'emploi est assurée par les administrations publiques. Les mécanismes de synergie, et de consultations ne semblent pas fonctionner formellement pour garantir la coordination, la cohérence et la complémentarité des différentes initiatives.
- la contrainte à l'employabilité des jeunes : en raison entre autres de l'inadéquation entre formation et besoins du marché du travail qui tire sa source du faible développement de l'enseignement technique et professionnel, la préférence des jeunes pour les emplois salariés, le manque d'initiative et l'aversion pour le risque dans la création d'entreprise, les attitudes socioculturelles par rapport à l'esprit d'entreprise des jeunes.
- l'insuffisance dans l'application de l'approche «top-down» utilisée : un problème d'approche de développement, de ciblage des zones d'intervention, des bénéficiaires et des méthodes : les piliers de la croissance inclusive durable, créatrice d'emplois ne sont pas suffisamment exploités.
- la faiblesse du système d'information sur le marché du travail : Il faut noter que la disponibilité des données sur les taux de chômage et de sous-emploi n'est pas toujours assurée à temps réel pour apprécier à juste valeur les performances réalisées et réorienter au moment opportun les politiques publiques ainsi mises en œuvre. Sur le marché du travail, les seuls canaux de diffusion des informations sur les recrutements sont les journaux, affichage et communiqués radios télévisés. Les compétences les plus requises pour les opportunités ne sont pas toujours celles recrutées, soit du fait de l'inaccessibilité à l'information, soit de la politisation du processus de recrutement.

Les défis liés à l'emploi sont pris en compte dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2016-2021 adopté en octobre 2016. L'adoption par le Gouvernement d'un PAG s'inscrit dans le schéma opérationnel de l'action publique à court et moyen termes. En même temps, le gouvernement souhaite inscrire ses interventions dans une perspective plus longue et durable en prescrivant également l'élaboration d'un Plan décennal de développement (en cours) en tant que cadre de son intervention à moyen terme visant à consolider les bases de la mise en œuvre du PAG.

Les orientations de la politique nationale de l'emploi prennent en considération les enjeux et défis liés à la problématique de l'emploi : (i) l'insuffisance structurelle de l'offre d'emplois productifs et décents ; (ii) le faible niveau de capital humain et la faible employabilité

de la main-d'œuvre ; (iii) le dysfonctionnement du marché du travail en termes d'information sur l'emploi, d'organisation du marché et de capacités institutionnelles.

Pour la promotion de l'emploi des jeunes, l'Etat veillera, en plus des emplois décents qui seront générés par une économie plus dynamique, à prendre des mesures spécifiques de manière à aiguïser l'esprit entrepreneurial, notamment chez les jeunes, et à renforcer leur employabilité. Les principaux leviers ci-après seront utilisés :

- L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques transversales et sectorielles (Agriculture, Elevage et Pêche, Artisanat...), qui touchent aux secteurs productifs en termes de création d'emplois ;
- Le développement du secteur privé (formel et informel), source principale de création d'emploi ;
- L'amélioration de l'employabilité par l'adaptation de la formation technique et professionnelle et de l'apprentissage aux besoins actuels et potentiels du secteur productif et plus généralement des activités économiques privées, y compris le développement de la culture de l'entrepreneuriat ;
- Le renforcement d'actions spécifiques ciblées sur les jeunes, les femmes, les personnes souffrant de handicap, les migrants de retour, etc.
- La mise en place d'un dispositif adéquat de soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat ;
- L'amélioration de l'information sur l'emploi, l'organisation du marché du travail et l'optimisation de son fonctionnement en termes d'insertion.

Pour que la mise en œuvre du PAG devienne une opportunité réelle pour les jeunes en quête d'insertion professionnelle, il importe et il urge qu'ils soient en mesure d'occuper et de conserver les emplois et les marchés qu'offre le PAG et qu'ils puissent progresser à partir de là en s'adaptant au fur et à mesure aux exigences de qualité et de professionnalisme nécessaires tout au long de la mise en œuvre du PAG. Autrement dit, les jeunes ont besoin qu'on améliore leur employabilité, c'est-à-dire à la fois leurs connaissances, leurs qualifications et leurs comportements professionnels.

## **II. STRATEGIE DU PROJET**

Afin de renverser la situation liée aux problèmes de chômage et de sous-emploi des jeunes, le projet envisage s'attaquer de manière conjointe et intégrée à l'ensemble de ces problématiques. Cela passe par (i) une amélioration de l'employabilité des jeunes, (ii) une promotion de l'entrepreneuriat et (iii) la mise en place d'un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin. Cela se fera à travers :

L'amélioration de l'employabilité par l'adaptation de la formation technique et professionnelle et de l'apprentissage aux besoins actuels et potentiels du secteur productif et plus généralement

des activités économiques privées, y compris le développement de la culture de l'entrepreneuriat ; les principaux défis sur lesquels il convient d'agir sont les suivants : (i) l'existence d'opportunités à saisir, (ii) l'insuffisance de compétences en gestion technique et commerciale en particulier en zones rurales ; (iii) l'insuffisance de capitaux pour démarrer et accès très limité au crédit ; (iv) le manque de mentorat et de coaching.

Le renforcement d'actions spécifiques ciblées sur les jeunes, les femmes, etc.

La mise en place d'un dispositif adéquat de soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat ;

L'amélioration de l'information sur l'emploi, l'organisation du marché du travail et l'optimisation de son fonctionnement en termes d'insertion ;

Le développement du secteur privé (formel et informel), source principale de création d'emploi, notamment en (i) relevant le niveau de la demande globale dans l'économie, (ii) renforçant la densité en emploi de la croissance économique, (iii) en améliorant l'environnement des affaires.

Il s'agira ici de professionnaliser les entreprises nationales et les jeunes Béninois de sorte à ce qu'ils puissent tirer le meilleur profit des opportunités qui seront générés par le PAG. Par « professionnalisation » il faut entre le processus de renforcement d'expertises au profit d'individus et/ou de groupes pour savoir-être et savoir-faire convenablement dans les nouvelles branches d'activités productives. Pour cela, il est nécessaire que les jeunes entrepreneurs et hommes et femmes qui exercent régulièrement une profession, un métier, de s'en acquitter de manière très compétente et satisfaisante par opposition à des amateurs. Le projet se concentrera sur les domaines qui offrent les meilleures opportunités de professionnalisation et d'emploi à capter. Il s'agit par exemple du projet d'habitat social et des 20000 logements, et des incubateurs d'entreprises qui sont d'envergure nationale et ont un fort impact social, économique et technique. L'effet recherché par le projet est de contribuer à augmenter très sensiblement l'attractivité des jeunes sur le marché du travail, notamment pour les marchés qui seront passés dans le cadre de la mise en œuvre du PAG. Pour cela, le projet s'emploiera à améliorer les capacités des jeunes à se maintenir en état de conserver leurs emplois y compris pour les métiers nouveaux ou d'en trouver d'autres rapidement (mobilité entre branches).

La professionnalisation des jeunes consistera donc à habiliter les jeunes dans de nouveaux métiers de sorte à ce que leurs compétences et la gestion ou autogestion de leurs plans de carrière leur permette à tout moment de retrouver un emploi, une occupation, dans des délais et des conditions de travail décent. En somme, le projet conduira les jeunes à posséder à la fois les techniques, le professionnalisme et l'employabilité nécessaires pour se rendre désirable sur le marché du travail, en interne dans l'entreprise ou à l'externe.

Le projet entend contribuer au développement des capacités des jeunes afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail comme employés ou comme entrepreneurs. Pour ce faire, la stratégie du projet sera focalisée autour de trois grands axes :

### Axe 1: Amélioration de l'employabilité

*Insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment, le tourisme et le numérique* : Pour que la mise en œuvre du PAG devienne une opportunité réelle pour les jeunes en quête d'insertion professionnelle, il importe et il urge qu'ils soient en mesure d'occuper et de conserver les emplois et les marchés qu'offre le PAG et qu'ils puissent progresser à partir de là en s'adaptant au fur et à mesure aux exigences de qualité et de professionnalisme nécessaires tout au long de la mise en œuvre du PAG. Autrement dit, les jeunes ont besoin qu'on améliore leur employabilité, c'est-à-dire à la fois leurs connaissances, leurs qualifications et leurs comportements professionnels pour répondre à l'offre générée par les nouveaux chantiers du Gouvernement. Par rapport aux besoins de main d'œuvre dans le cadre de la mise en œuvre des grands chantiers du PAG comme par exemple le Développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique qui va générer à lui seul plus de 100 000 emplois, les jeunes intervenant dans les secteurs (maçon, ébéniste, ferrailleur, électricien, carreleur, staffeur ...) bénéficieront d'un programme de renforcement de leurs capacités en vue d'assurer leur professionnalisation. Le même travail sera fait dans le secteur du numérique et du tourisme.

### **Axe 2: Promotion des petites et moyennes entreprises**

La politique de promotion des petites entreprises prendra appui sur les expériences passées du PNUD dans les domaines de la promotion de l'entrepreneuriat. Ainsi, un dispositif de sélection des jeunes entrepreneurs, d'estimation des besoins en renforcement de capacité et d'accompagnement sera mis en place pour appuyer les jeunes installés dans l'entrepreneuriat et assurer ainsi le développement des entreprises et la création de nouveaux emplois par ces entreprises. Ces entreprises sélectionnées bénéficieront d'un package complet et personnalisé (diagnostic, estimation des besoins en renforcement, formations techniques et appui financier). Il s'agit ici des entreprises des différents secteurs d'activités mais une préférence est accordée au secteur de l'agro-industrie.

### **Axe 3: Mise en place d'un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin**

Un tel système vise l'amélioration de l'information sur le marché du travail pour la promotion de l'emploi au Bénin. Au regard de l'inventaire des caractéristiques du système informationnel disponible à ce jour, il n'existe pas un système d'informations pour satisfaire les besoins de tous ses utilisateurs dans leur prise de décision stratégique. L'implantation du système de gestion de l'offre et de la demande de compétences permettra de disposer d'un système national permettant non seulement de fournir les informations nécessaires à ces demandeurs mais aussi de mieux accompagner les politiques publiques. De façon spécifique, il s'agira de :

- connaître l'environnement national en ce qui concerne l'offre et la demande de compétences ;
- mesurer en temps réel, les indicateurs sociaux d'emploi public ou privé, salarié ou autonome, de formation, etc. ;

- anticiper sur les compétences potentielles nécessaire au développement futur de la nation ;
- renseigner les indicateurs internationaux aux fins de comparaison internationale ;
- exécuter en temps réel, des sondages auprès des offreurs et demandeurs de compétences afin d'orienter les politiques socio-économiques ;
- relever les défis en matière de production et diffusion d'informations.

Les principaux bénéficiaires accéderont aux informations par le biais de terminaux, d'outils informatiques et de télécommunications qui seront mis à leurs dispositions pour leur faciliter, en un laps de temps, la satisfaction à leur requête. Pour ce qui est de l'accessibilité aux services par les structures, institutions et instances publiques, privées ou parapubliques, les demandes de requête suivront des procédures à établir en conséquence. Des reporting périodiques seront établis suivant des formats prédéfinis pour informer systématiquement par rapport à des indicateurs-clés de suivi de l'évolution des différents marchés et adresser aux principaux utilisateurs identifiés.

### **III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS**

#### **3.1. Objectifs du projet et résultats attendus**

L'objectif général du projet est de permettre aux entreprises nationales (Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME)) et aux jeunes Béninois de tirer profit des opportunités qui seront générées par le PAG. Il renforcera leur capacité d'intervention dans la réalisation des investissements et activités du PAG et perfectionnera leurs compétences professionnelles dans les filières de métiers porteurs d'emplois spécifiques qui caractérisent le PAG. Ce projet permettra à terme de créer des emplois décentés et des revenus durables pour les jeunes engagés dans les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui participeront aux travaux du PAG. Cela se fera dans les secteurs à fort potentiel d'emplois et dans les secteurs stratégiques des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cinq domaines d'intervention seront privilégiés :

- 1) L'analyse des besoins de compétences induits par les interventions du PAG. Cette analyse se fera sur une base cartographique permettant d'identifier les zones géographiques où la demande de main d'œuvre s'exprime le plus en fonction des projections d'investissements prévus dans le PAG
- 2) Le développement de l'offre de la formation professionnelle dans les métiers identifiés. Ceci conduira à l'examen des capacités de ces centres de formation existants, la revue des programmes et curricula de formation et l'élaboration de modules de formation adaptés aux besoins exprimés dans la mise en œuvre des chantiers du PAG
- 3) La formation pratique sur les chantiers du PAG selon une formule de chantier école directement appliqué dans le cadre de projets sélectionnés du PAG (habitat, numérique et tourisme). L'atteinte de cet objectif passe par une adaptation des clauses de passations et

d'exécution des marchés afin de permettre une prise en compte des clauses de formation et d'insertion des jeunes. Ce schéma de formation de type duale sera sanctionné par un certificat de compétences à délivrés aux jeunes afin de valoriser leur cursus.

4) L'accompagnement des jeunes et des femmes porteurs de projets grâce notamment à l'accès à des incitations et d'appui à l'entrepreneuriat, par la mise en place d'incubateurs d'entreprises à destination des jeunes et des femmes dans les secteurs à forts potentiels. Ces incubateurs doivent fournir des appuis à destination des entrepreneurs en termes de renforcement des capacités (comme la formation à l'entrepreneuriat, le tutorat, le développement de plans d'affaire, les formations complémentaires à l'utilisation d'outils notamment les outils numériques). La réussite d'un tel accompagnement passe par l'amélioration de l'environnement entrepreneurial (institutionnel, réglementaire, et financier).

5) Le développement de plateformes d'échange de bonnes pratiques sur la professionnalisation dans les métiers porteurs en appui au PAG. Cette plateforme permettra d'échanger sur l'offre et la demande d'emploi dans les secteurs spécifiques couverts par le PAG.

Comme résultats attendus de ce projet, on peut retenir :

- Un mapping existe sur les métiers du bâtiment dans le cadre de la mise en œuvre du projet des 20 000 logements et les capacités des travailleurs (100) sont renforcées pour accroître leur employabilité ;
- Un mapping existe sur les métiers du secteur du tourisme ;
- Un mapping existe sur les métiers du secteur du numérique ;
- 50 petites entreprises ont été créées / renforcées et accompagnées sur la ligne (création-développement-accès aux financements-accès aux marchés) dans les 4 grands secteurs de l'économie du PAG (Agriculture, Bâtiments, Tourisme et TIC).
- L'étude de faisabilité du Programme d'Appui aux Fournisseurs de l'Agrobusiness (PAFA) est disponible.
- Un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin est fonctionnel.

### **3.2. Zone d'intervention du projet et groupes cibles**

Comme décrit dans la stratégie d'intervention, ce projet se veut le cadre de rayonnement de la promotion de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat pour stimuler le développement socioéconomique de tout le territoire béninois. En prenant en compte les objectifs de la politique nationale de l'emploi arrimée au PAG, le projet va couvrir l'ensemble du territoire national avec un accent particulier sur les zones rurales.

Les bénéficiaires directs du projet représentent les jeunes entrepreneurs, et les jeunes diplômés sans-emplois des secteurs du tourisme et du numérique et des jeunes travailleurs des métiers du bâtiment.

### **3.3. Partenariat possible**

Le Projet s'inscrit dans le cadre institutionnel national et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives en cours, notamment le Projet de promotion de l'Entreprenariat Agricole (PPEA) dont l'objectif ultime est la formation et l'installation d'une masse critique de jeunes and l'entreprenariat agricole ; le Business Promotion Center ; le Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) de la BAD (secteur agricole).

Un partenariat avec les autres agences du système des nations Unies notamment le BIT est retenu.

### **3.4. Coopération Sud Sud et triangulaire**

Il est prévu des échanges avec le bureau PNUD Rwanda dans le cadre du Youth Connekt qui est aussi un projet de promotion de l'emploi des jeunes. De même, les expériences du bureau régional en matière d'accès aux marchés seront capitalisées dans le cadre de la promotion des entreprises des jeunes.

#### IV. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

<b>Effets UNDAF/CPD : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.</b>				
<b>Indicateurs d'Effets :</b>		- Indice de pauvreté (P0, P1, P2) (par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence); b) Dépense moyenne par tête (par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence);		
<b>Titre du projet : Projet de Développement des Capacités des Jeunes pour promouvoir l'entreprenariat et accroître leur Employabilité</b>				
<b>Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award): 00104240</b>				
<b>PRODUITS ET THEORIES DE CHANGEMENT</b>	<b>INDICATEURS DE PRODUITS</b>	<b>ACTIVITES, RISQUES ET HYPOTHESES</b>	<b>ROLES DES PARTENAIRE S</b>	<b>RESSOURCES NECESSAIRES (Dollars)</b>
<b>Produit 1 :</b> Un programme de professionnalisation dans les métiers du bâtiment le tourisme et le numérique est mis en place.	Indicateur de résultat 1 : Nombre de Jeunes ayant bénéficié du programme de professionnalisation dans les métiers du bâtiments, du tourisme et du numérique (R: 0, C:100) <b>Source :</b> <b>Rapports d'activités</b> <b>Fréquence : trimestrielle</b>	<b>Activité 1 :</b> Mettre en place un programme de professionnalisation dans les métiers du bâtiment, du tourisme et du numérique. <u>Risques/hypothèses :</u> Lenteur dans le démarrage des activités	DPE/PNUD	40 000US\$
<b>Produit 2 :</b> Un mécanisme performant de promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs innovants est mis en place.	Indicateur de résultat 2 : Nombre de jeunes entrepreneurs formés et accompagnés à la création d'entreprises- (R: 50, C:150)	<b>Activité 2 :</b> Un mécanisme performant de promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs innovants est mis en place.  Risques/hypothèses :	DPE/PNUD	100 000US\$

	<p><b>Source</b> : <i>Rapports d'activités.</i> <b>Fréquence</b> : <i>trimestrielle</i></p>	<p>Lenteur dans le démarrage des activités.</p>			
<p><b>Produit 3</b> : Un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin est fonctionnel.</p>	<p>Indicateur de résultat 3 : Existence d'un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin (R: 0, C:1) <b>Source</b> : <i>Rapports d'activités.</i> <b>Fréquence</b> : <i>trimestrielle</i></p>	<p><b>Activité 3 : Un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin est fonctionnel.</b>  Risques/hypothèses : Lenteur dans le démarrage des activités ; Insuffisance de ressources.</p>	DPE/PNUD	200 000 US\$	
<b>SOUS TOTAL 1 : US\$</b>					
<b>Administration et Fonctionnement</b>					
Frais de gestion					30 000US\$
Carburant					20 000US\$
Divers					10 000US\$
<b>SOUS TOTAL 2 : US\$</b>					
<b>TOTAL GENERAL 400 000 US\$</b>					

V. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2017

PRODUITS ATTENDUS Et base de référence, indicateurs y compris cibles annuelles	ACTIVITÉS PLANIFIÉES Et actions associées	CALENDRIER							PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		M1	M2	M3 (Août)	M4 (Sept)	M5 (oct)	M6 (nov)	M7 (dec)		Source de Ressourc e	Description Budget	Montant (US\$)
<b>Renforcement de l'employabilité des jeunes</b>												
<b>AXE 1</b>												
Produit 1 : Un programme de professionnalisation dans les métiers du bâtiment le tourisme et le numérique est mis en place	Faire les collectes de données pour le mapping des besoins dans les trois secteurs identifiés (TDRs à élaborer et recrutement de consultants) peut être fait dans le cadre du système d'information								DPE	PNUD		40 000
Indicateur(s) :	Mettre en place un programme de renforcement de capacités des jeunes dans le secteur des métiers du bâtiment ( <i>appui de Fodefca</i> )								DPE	PNUD		PM
Nombre de Jeunes ayant bénéficié du programme de professionnalisation (R : 0, C :100)	Sous total											40 000
<b>Promotion de l'entreprenariat auprès des jeunes</b>												
<b>AXE 2</b>												
Produit 2: Un mécanisme performant de promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs innovants est mis en place.	Mettre en place des outils pour le plaidoyer, la sensibilisation, le financement et le partenariat		X						DPE	PNUD		5 000
Indicateur(s):	Evaluer les besoins en renforcement de capacités des entreprises identifiées		X						DPE	PNUD		10 000
	Appuyer la mise en œuvre des projets (y compris le financement)								DPE	PNUD		75 000

PRODUITS ATTENDUS Et base de référence, indicateurs y compris cibles annuelles	ACTIVITÉS PLANIFIÉES Et actions associées	CALENDRIER							PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		M1	M2	M3 (Août)	M4 (Sept)	M5 (oct)	M6 (nov)	M7 (dec)		Source de Ressourc e	Description Budget	Montant (US\$)
Nombre de jeunes entrepreneurs formés et accompagnés à la création d'entreprises- (R: 50, C:150)	Suivre la mise en œuvre des projets sélectionnés								DPE	PNUD		10 000
<b>Axe 3</b>	<b>Sous total</b>											<b>100 000</b>
<b>Amélioration du système d'informations sur l'emploi</b>												
<b>Produit 3 : Un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin est fonctionnel.</b> Indicateur(s): Existence d'un système d'information de gestion de la demande et de l'offre de compétences au Bénin (R: 0, C:1)	Mettre en place un <b>cadre de concertation</b> avec les différentes parties prenantes au projet		X							DPE		5 000
	Elaboration de tous les TDR des activités à réaliser au titre de l'axe 3		X							DPE		
	Atelier de lancement (présentation des objectifs et différentes étapes du processus d'implantation du système à toutes les parties prenantes)		X							DPE		10 000
	Réalisation de l'Étude de faisabilité de l'implantation du système intégrée de gestion de la demande et de l'offre des compétences		X		X					DPE		50 000
	Atelier de validation de l'étude de faisabilité et des outils à utiliser					X				DPE	PNUD	10 000
	Acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du système					X	X			DPE	PNUD	95 000

PRODUITS ATTENDUS Et base de référence, indicateurs y compris cibles annuelles	ACTIVITÉS PLANIFIÉES Et actions associées	CALENDRIER							PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		M1	M2	M3 (Août)	M4 (Sept)	M5 (oct)	M6 (nov)	M7 (dec)		Source de Ressourc e	Description Budget	Montant (US\$)
	Aménagement du local d'hébergement du système information et mise en place de l'unité technique de gestion					X	X		DPE			10 000
	Lancement officiel de la plateforme						X		DPE			20 000
	Elaboration de la feuille de route pour l'implémentation du système à partir de Janvier 2018							X	DPE			-
	Sous total											200 000
Gestion de Projet	Dépenses de Gestion	X	X						PNUD			40 000
	Carburant	X	X	X	X		X	X				20 000
	Sous total											60 000
<b>Total Global</b>												<b>400 000</b>

## VI. MECANISMES DE GESTION

➤ *Le Projet sera exécuté selon la modalité NIM (National Implementation)*

L'agence de réalisation sera la Direction de la Promotion de l'emploi, sous la tutelle du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales. En tant que structure d'ancrage au niveau national, la Direction de la Promotion de l'emploi fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du projet. Ceci inclut la désignation d'un Point Focal dédié au projet. L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD. Le PNUD Bénin peut fournir à la demande de l'agence de réalisation les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services.

Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

**Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement:** Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF.

**Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales :** Il est l'Agence de Coopération, bénéficiaire du projet. A ce titre il doit s'approprier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure la direction du Comité Technique de Gestion du Projet. Le rôle de supervision du Ministère, dans la mise en œuvre opérationnelle du projet, sera assuré à travers la Direction de la Promotion de l'Emploi.

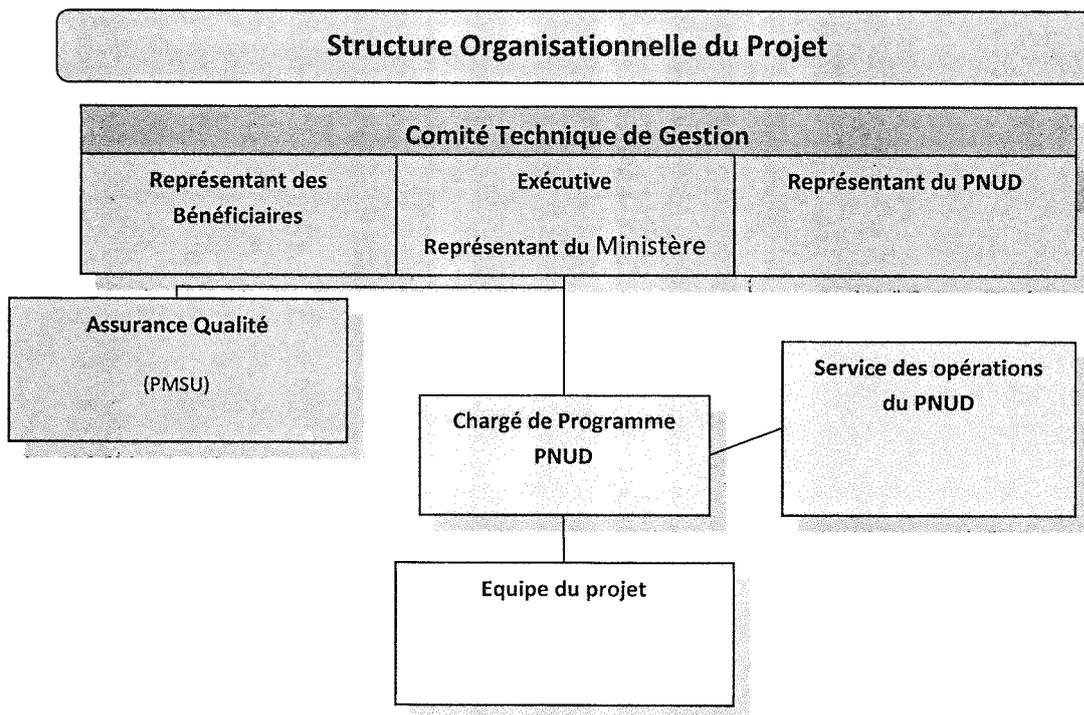
Le *comité technique de gestion* est composé des différentes Autres Parties Responsables à savoir : L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi , le Centre d'Expertise pour le Partenariat et le Développement (CEPeD) ; la Direction Générale de l'Environnement et du Climat du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable; la Direction/Agence de Promotion des PME et PMI du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication, la Direction de la Promotion du Tourisme du Ministère du Tourisme et de la Culture, l'Observatoire de l'emploi et de la formation et le DPP de la Fonction publique

**PNUD :** le PNUD interviendra en tant que partie responsable sur tous les aspects opérationnels et assurera la gestion directe des ressources, conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Il effectuera l'acquisition de tous les intrants requis pour la mise en œuvre du projet, et veillera au bon déroulement des travaux. Il effectuera également tous les déboursments et assurera la supervision des activités du projet conjointement avec les partenaires nationaux.

**PNUD** : le PNUD interviendra en tant que partie responsable sur tous les aspects opérationnels et assurera la gestion directe des ressources, conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Il effectuera l'acquisition de tous les intrants requis pour la mise en œuvre du projet, et veillera au bon déroulement des travaux. Il effectuera également tous les déboursements et assurera la supervision des activités du projet conjointement avec les partenaires nationaux.

Le cadre institutionnel

- *L'organigramme de mise en œuvre se présente comme suit :*



- *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

### **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.* »

*Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »*

➤ *Utilisation du logo*

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

**Respect de l'avis de non-responsabilité.** Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

## **VII. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION**

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Programme doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définis dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du chargé de Programme pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme,

en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.

- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Chargé de Programme pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

➤ **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Point Focal et partagé avec le Comité Technique de Gestion du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

➤ **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

➤ *Gestion de la qualité des résultats d'activité du projet*

<b>Produit CPAP visé: Produit CPAP visé:</b> (1) Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain		
<b>Résultat d'Activité 1</b>	Un programme de professionnalisation dans l'artisanat, le tourisme et le numérique est mis en place	Date de début: 01/07/2017 Date de Fin: 31/12/2017
<b>But</b>	Cette activité vise l'insertion professionnelle dans l'artisanat, le tourisme et le numérique	

<b>Description</b>	Faire le mapping des besoins en main d'œuvre dans le cadre de l'exécution des grands chantiers du PAG (20000 habitats) et procéder au renforcement de capacités des jeunes identifiés.	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Nombre de Jeunes ayant bénéficié du programme (R: 0, C:100)	Visite de terrain	Au 31 décembre 2017

<b>Produit CPAP visé: Produit CPAP visé:</b> (1) Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d'installation pour l'auto emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain		
<b>Résultat d'Activité 2</b>	Un Programme de d'appui à l'entrepreneuriat est mis en place est mis en place	Date de début: 01/07/2017 Date de Fin: 31/12/2017
<b>But</b>	Cette activité vise à renforcer les jeunes entrepreneurs installés dans le cadre des activités du BPC et du PPEA.	
<b>Description</b>	Il s'agit d'un programme de promotion de l'entrepreneuriat qui fera bénéficier aux jeunes des lignes de subvention et de renforcement de capacités pour développer leurs entreprises	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Nombre de Jeunes ayant bénéficié du programme (R: 0, C:100)	Visite de terrain	Au 31 décembre 2017

### VIII. CADRE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPD signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPD sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi

que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le PNUD, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

## **IX. ANNEXES**

### 9.1 Journal des risques



<b>Titre du Projet : « Projet de Développement des Capacités des Jeunes pour Promouvoir l'Entrepreneuriat et Accroître leur Employabilité »</b>	<b>Award ID : 00104240</b>	<b>Date : 19/06/2017</b>
---	----------------------------	--------------------------

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Retard dans le démarrage des activités	19/06/2017	Organisationnel	<i>Probabilité : 3 Impact : 5</i>	Mettre rapidement en place un cadre de concertation avec les acteurs concernés et démarrer les activités au plus tard le 1 <sup>er</sup> Juillet 2017	PNUD	CP / PNUD		
2	Insuffisance de ressources pour le projet global	19/06/2017	Financier	<i>Probabilité : 3 Impact : 2</i>	Plaidoyer à tous les niveaux pour une prise de conscience de la problématique de l'emploi des jeunes.	PNUD	CP / PNUD		